

Rapport d'inspection N°16-015512
Inspection de la protection animale en abattoir de
boucherie



Date de l'inspection : 21/04/2016

Partie administrative

Structure d'inspection DDPP du Finistère

Adresse

2 rue de kerivoal
CS 83038
29334 QUIMPER CEDEX

email ddpp@finistere.gouv.fr

Inspecteur(s)

Accompagnateur(s)

Contexte de l'inspection Programmation

Établissement inspecté

Raison sociale/Dénomination SOCIETE BRIECOISE D'ABATTAGE

Enseigne établissement/Dénomination SOCIETE BRIECOISE D'ABATTAGE

N° SIRET / N° NUMAGRIT 80196039400014

Adresse postale ZONE INDUSTRIELLE DE PAYS-BAS
SBA
29510 BRIEC

Interlocuteur(s)

N°ILU 29020001

N°EDE 29020299

Inspection : Activité inspectée

Type d'activité Chaîne d'abattage d'animaux de boucherie

Site d'intervention Chaîne abat anx boucherie-SOCIETE BRIECOISE D'ABATTAGE

Méthode Grille : Inspection de la protection animale en abattoir de boucherie, Version 1

Prélèvement(s)

Points de contrôle :

A	Locaux	B - Non conformité mineure
	<i>Locaux et équipements corrects malgré quelques anomalies de conception et de maintenance.</i>	
A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	B - Non conformité mineure
	<i>Clôture non complète et dégradée notamment à proximité de la zone de repos extérieur des salariés.</i>	
A0101	<i>Quais et zones de réception</i>	A - Conforme
	<i>Quai à la bonne hauteur, déchargement rapide possible, protection latérale réparée et présentes.</i>	
A0102	<i>Logements des animaux tout venant</i>	B - Non conformité mineure
	<i>Taille suffisante, système d'abreuvement présents et fonctionnels dans le bâtiment principal ainsi que dans son extension. Présence d'un système de treillage au dessus d'un couloir, mise en contact de la carcasse treuillée avec le lot dans ce couloir qui génère un stress.</i>	
A0103	<i>Logements pour animaux à contraintes spécifiques</i>	B - Non conformité mineure
	<i>Absence d'emplacement spécifique pour les animaux hors gabarits de petite taille. Isolement satisfaisant pour les MAP et animaux de grandes tailles (verrats reproducteurs)</i>	
A0104	<i>Couloirs de circulation et d'amenée au piège</i>	B - Non conformité mineure
	<i>Correction de l'angle difficile par ajout de réductions sous forme de plaque métallique, observation d'animaux coincés par deux dans ce couloir. Mélange de gabarits avec écrasement de petits gabarits par les plus gros.</i>	
A02	Maintenance	A - Conforme
	<i>Etat d'entretien correct, absence d'éléments blessants</i>	
A03	Ventilation	A - Conforme
	<i>Le bâtiment d'accueil des animaux vivants, semi-ouvert permet une circulation correcte de l'air.</i>	
A04	Éclairage et ambiance sonore	A - Conforme
	<i>Éclairage suffisant à la lumière naturelle pour permettre le tri et l'examen des animaux.</i>	
B	Équipements	B - Non conformité mineure
B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée	A - Conforme
	<i>Équipements en bon état et régulièrement remis à niveau.</i>	
B02	Matériels utilisés pour guider les animaux	A - Conforme
	<i>Matériel en bon état et non blessant, utilisation de rames préférentiellement. Présence de manches de raclettes cassées non utilisés à supprimer.</i>	
B03	Matériels d'étourdissement	B - Non conformité mineure
	<i>Pincés principale et de secours présentes, fonctionnelles et en bon état. Le mode d'emploi est disponible. Les pincés sont entretenues quotidiennement selon le MON mais il n'existe pas d'enregistrement de cette maintenance.</i>	
B04	Matériels de saignée	B - Non conformité mineure
	<i>Matériel adapté à l'espèce, en bon état. Le registre des opérations d'entretien ne comporte pas de visa du contrôleur ni de mention sur la périodicité.</i>	
B05	Matériels d'immobilisation	B - Non conformité mineure
	<i>La cage de contention n'empêche pas le cabré. Elle est en bon état et fonctionnelle et corrige la non adaptation du gabarit signalée dans les cahier de liaisons P15 et P17 (2015) grâce aux modifications apportées la semaine 08 de 2016.</i>	
	<i>Absence de système d'immobilisation pour les animaux MAP.</i>	
B06	Matériels de mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	A - Conforme

<i>Présence d'une pince près de la case des MAP en bon état et fonctionnelle.</i>		
C	Personnel	A - Conforme
C01	Tenue de travail	A - Conforme
<i>Tenues adaptées de couleurs sombres.</i>		
C02	Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale	A - Conforme
<i>Bonne connaissances des opérateurs</i>		
C03	Instructions spécifiques disponibles sur site	A - Conforme
<i>Tous les MON demandés sont fournis par l'abatteur et disponibles sur site.</i> <i>RECEP/PC/01 réception des animaux</i> <i>RECEP/IT/08 euthanasie</i> <i>RECEP/IT/07 abattage des MAP</i> <i>RECEP/IT/04 anesthésie</i> <i>RECEP/IT/06 déchargement et manipulation</i> <i>RECEP/IT/11 manipulation des animaux</i> <i>RECEP/IT/05 saignée</i> <i>RECEP/IT/03 contrôle secteur vif 6 volets</i>		
D	Fonctionnement	B - Non conformité mineure
<i>Bon fonctionnement général malgré des rappels d'application des MON à faire régulièrement aux opérateurs.</i>		
D01	Comportement du personnel et application des MON	B - Non conformité mineure
<i>Bon fonctionnement général, Quelques mauvais positionnement des opérateurs à revoir.</i>		
D0101	Déchargement, circulation, logement, amenée au poste d'abattage	B - Non conformité mineure
<i>Les déchargements observés sont calmes, absence d'auto contrôle sur les déchargements de nuit, absence d'auto contrôle sur les procédures de déchargements.</i> <i>Présence d'un treuil au dessus du couloir 4 générateur de stress pour le lot d'animaux logé lors de l'utilisation de celui-ci</i> <i>Vers le couloir d'amenée: observation de blocages dans le couloir. Utilisation de la pile à limiter à la seconde intention et à limiter dans la durée.</i>		
D0102	Immobilisation	C - Non conformité moyenne
<i>Piège ne limitant pas le cabré. Pas d'utilisation suffisante du réducteur de longueur, lié à l'amenée sans tri préalable des gabarits.</i>		
D0103	Étourdissement	B - Non conformité mineure
<i>Les animaux sont correctement humidifiés par le système d'aspersion préalable, les anomalies signifiées dans le cahier de liaison du 03/12/2015 et 04/12/2015 sont corrigées.</i> <i>Application de la pince observée parfois à des points différents de ceux préconisés par les MON: au niveau de l'encolure ou même des épaules, notamment lors d'immobilisation insuffisante (cf D0102) Affichage du bon positionnement de la pince réalisé. Lors de l'inspection, les résultats des étourdissements observés ont été jugés corrects.</i>		
D0104	Mise à mort	A - Conforme
<i>Mise à mort et Saignée conformes au MON. Présence de trocart en quantité suffisante, entretien réalisé et tracé.</i>		
D0105	Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	B - Non conformité mineure
<i>Délai entre la narcose et la saignée dans la limite du délai préconisé en cas de treuillage vers la chaîne avant saignée, rappel a été fait à l'opérateur sur le respect du MON qui indique une saignée sur place, dans la case des MAP. Cependant pas de réveil observé.</i>		
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	B - Non conformité mineure
<i>Voir D0201 et D0202</i>		
D0201	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON	B - Non conformité mineure

<i>Vérification du RECEP / EN 06 Audit interne Bien-être Animal. Anomalie de titrage du document, qui nécessite un visa et une périodicité sur sa fréquence de réalisation. le nom de l'opérateur lors du contrôle est bien indiqué. Absence de contrôle interne concernant les procédures de déchargement.</i>		
D0202	<i>Exploitation des résultats de ce contrôle interne</i>	B - Non conformité mineure
<i>Les rappels de bonnes pratiques sont effectués suite au contrôle mensuel protection animal, il convient d'augmenter la fréquence du contrôle lors de constats d'anomalie (mauvais positionnement de pince provoquant des vocalises sur RECEP EN 06 en date du 06/04/2016, anomalie déjà constatée dans le cahier de liaison P19 de l'année 2015)</i>		
E	Enregistrements, agréments, autorisations	A - Conforme
<i>L'agrément est à jour.</i>		
E01	Autorisation de déroger à l'obligation d'étourdissement avant abattage	Sans objet
<i>Pas d'abattage rituel</i>		
F	Plan de maîtrise sanitaire	A - Conforme
.		
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	B - Non conformité mineure
<i>Absence de précisions sur les gabarits acceptés par l'abattoir, le fonctionnement de l'abattoir ayant été modifié depuis le dernier dossier d'agrément (augmentation du nombre de jours travaillés et des gabarits acceptés)</i>		
F02	Plan de formation du personnel	A - Conforme
<i>Les certificats de compétences sont à jour pour tous les opérateurs.</i>		
F0201	<i>Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA</i>	A - Conforme
<i>présent et à jour</i>		
F0202	<i>Certificats de compétence opérateur/RPA</i>	A - Conforme
<i>présents et à jour</i>		
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	B - Non conformité mineure
<i>Globalement conforme après étude documentaire, quelques imprécisions dans les MON et insuffisances dans le contrôle interne de certains MON. RECEP/PC/01 réception des animaux: Les horaires indiqués ne correspondent pas aux horaires réels d'activité observés, les horaires de réception de nuit ne sont pas indiqués. Le titre du document d'enregistrement du contrôle visuel quotidien de l'étourdissement est erroné (HACCP/EN/01 au lieu de HACCP/EN/02) RECEP/IT/08 euthanasie: Pas d'indication de douchage préalable avant pose de la pince, pas d'indication des méthodes de contention avant la pose de la pince. Pas d'indication de contrôle de l'efficacité de l'euthanasie. (Indications présentes sur RECEP/IT/05 mais ce MON ne concerne pas les animaux euthanasiés) RECEP/IT/07 abattage des MAP: Horaires différents du document RECEP/PC/01. Le transfert de responsabilité de l'euthanasie au chauffeur nécessite une vérification du certificat de compétence de tous les chauffeurs pratiquant le déchargement de nuit. RECEP/IT/04 anesthésie: Préciser après "doucher l'animal si nécessaire" le ou les cas où cela est nécessaire. RECEP/IT/06 déchargement et manipulation: Absence de précision sur le tri des animaux de gabarits différents. RECEP/IT/11 manipulation des animaux: Absence de précision sur l'utilisation de la rame / panneau / movet. Pas de précision sur le type d'appareils électriques utilisés (piles). RECEP/IT/05 saignée RECEP/IT/03 contrôle secteur vif 6 volets: Ne précise pas le contrôle selon le gabarit (petits</i>		

gabarits)

G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	B - Non conformité mineure
<i>Absence de procédure pour les animaux hors gabarits, notamment les petits gabarits. Absence de contrôle interne concernant les procédures de déchargement.</i>		
G02	MON relatif aux manipulations	B - Non conformité mineure
<i>Absence de consignes d'utilisations des outils de manipulation type rame. Absence de MON pour les animaux coincés, notamment dans le couloir d'amenée.</i>		
G03	MON relatif à l'immobilisation	B - Non conformité mineure
<i>Pas de MON spécifique relatif à l'immobilisation, inclus dans le RECEP/IT 04 Anesthésie, l'utilisation du réducteur n'est pas assez détaillée. Comme il s'agit d'un nouveau dispositif, les opérateurs manquent de recul sur la bonne longueur en fonction du gabarit de l'animal.</i>		
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	A - Conforme
<i>Le MON précise correctement et en image la réalisation pratique et le contrôle de l'étourdissement. : Préciser après "doucher l'animal si nécessaire" le ou les cas où cela est nécessaire.</i>		
G05	MON relatif à la mise à mort	B - Non conformité mineure
<i>MON présent et à jour, la fréquence de contrôle est suffisante (HACCP EN 02) mais les paramètres contrôlés sont insuffisants, il convient de chiffrer au minimum le nombre d'animaux observés, le nombre de reprise d'étourdissements et les reprises d'étourdissements après la saignée.</i>		
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	C - Non conformité moyenne
<i>Après étude du RECEP/IT/07, la délégation d'euthanasie au chauffeur en dehors des horaires de réception des animaux ne peut être faite sans contrôle du certificat de compétence de ceux-ci, en sachant que le CAPTAV ne vaut pas certificat de compétence. La signature du MON par le chauffeur n'est pas suffisante.</i>		

Évaluation globale de l'inspection

Évaluation de l'inspection : B - Non conformité mineure

Commentaire : Protection animale prise en compte et respectée, bonne réactivité de l'industriel aux remarques formulées, difficultés liés à la spécificité des animaux abattus nécessitant un outil adaptable à la variation des gabarits.
Quelques imprécisions dans les MON et insuffisances dans les contrôles internes de certains MON.

Rappel des non-conformités par gravité décroissante

D0102	<i>Immobilisation</i>	C - Non conformité moyenne
<i>Piège ne limitant pas le cabré. Pas d'utilisation suffisante du réducteur de longueur, lié à l'amenée sans tri préalable des gabarits.</i>		
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	C - Non conformité moyenne
<i>Après étude du RECEP/IT/07, la délégation d'euthanasie au chauffeur en dehors des horaires de réception des animaux ne peut être faite sans contrôle du certificat de compétence de ceux-ci, en sachant que le CAPTAV ne vaut pas certificat de compétence. La signature du MON par le chauffeur n'est pas suffisante.</i>		
A	Locaux	B - Non conformité mineure
<i>Locaux et équipements corrects malgré quelques anomalies de conception et de maintenance.</i>		
A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	B - Non conformité mineure
<i>Clôture non complète et dégradée notamment à proximité de la zone de repos extérieur des salariés.</i>		

A0102	Logements des animaux tout venant	B - Non conformité mineure
	<i>Taille suffisante, système d'abreuvement présents et fonctionnels dans le bâtiment principal ainsi que dans son extension. Présence d'un système de treuillage au dessus d'un couloir, mise en contact de la carcasse treuillé avec le lot dans ce couloir qui génère un stress.</i>	
A0103	Logements pour animaux à contraintes spécifiques	B - Non conformité mineure
	<i>Absence d'emplacement spécifique pour les animaux hors gabarits de petite taille. Isolement satisfaisant pour les MAP et animaux de grandes tailles (verrats reproducteurs)</i>	
A0104	Couloirs de circulation et d'amenée au piège	B - Non conformité mineure
	<i>Correction de l'angle difficile par ajout de réductions sous forme de plaque métallique, observation d'animaux coincés par deux dans ce couloir. Mélange de gabarits avec écrasement de petits gabarits par les plus gros.</i>	
B	Équipements	B - Non conformité mineure
B03	Matériels d'étourdissement	B - Non conformité mineure
	<i>Pincés principale et de secours présentes, fonctionnelles et en bon état. Le mode d'emploi est disponible. Les pincés sont entretenues quotidiennement selon le MON mais il n'existe pas d'enregistrement de cette maintenance.</i>	
B04	Matériels de saignée	B - Non conformité mineure
	<i>Matériel adapté à l'espèce, en bon état. Le registre des opérations d'entretien ne comporte pas de visa du contrôleur ni de mention sur la périodicité.</i>	
B05	Matériels d'immobilisation	B - Non conformité mineure
	<i>La cage de contention n'empêche pas le cabré. Elle est en bon état et fonctionnelle et corrige la non adaptation du gabarit signalée dans les cahier de liaisons P15 et P17 (2015) grâce aux modifications apportées la semaine 08 de 2016. Absence de système d'immobilisation pour les animaux MAP.</i>	
D	Fonctionnement	B - Non conformité mineure
	<i>Bon fonctionnement général malgré des rappels d'application des MON à faire régulièrement aux opérateurs.</i>	
D01	Comportement du personnel et application des MON	B - Non conformité mineure
	<i>Bon fonctionnement général, Quelques mauvais positionnement des opérateurs à revoir.</i>	
D0101	Déchargement, circulation, logement, amenée au poste d'abattage	B - Non conformité mineure
	<i>Les déchargements observés sont calmes, absence d'auto contrôle sur les déchargements de nuit, absence d'auto contrôle sur les procédures de déchargements. Présence d'un treuil au dessus du couloir 4 générateur de stress pour le lot d'animaux logé lors de l'utilisation de celui-ci Vers le couloir d'amenée: observation de blocages dans le couloir. Utilisation de la pile à limiter à la seconde intention et à limiter dans la durée.</i>	
D0103	Étourdissement	B - Non conformité mineure
	<i>Les animaux sont correctement humidifiés par le système d'aspersion préalable, les anomalies signifiées dans le cahier de liaison du 03/12/2015 et 04/12/2015 sont corrigées. Application de la pince observée parfois à des points différents de ceux préconisés par les MON: au niveau de l'encolure ou même des épaules, notamment lors d'immobilisation insuffisante (cf D0102) Affichage du bon positionnement de la pince réalisé. Lors de l'inspection, les résultats des étourdissements observés ont été jugés corrects.</i>	
D0105	Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	B - Non conformité mineure
	<i>Délai entre la narcose et la saignée dans la limite du délai préconisé en cas de treuillage vers la chaîne avant saignée, rappel a été fait à l'opérateur sur le respect du MON qui indique une saignée sur place, dans la case des MAP. Cependant pas de réveil observé.</i>	
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	B - Non conformité mineure
	<i>Voir D0201 et D0202</i>	
D0201	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON	B - Non conformité

	<i>Vérification du RECEP / EN 06 Audit interne Bien-être Animal. Anomalie de titrage du document, qui nécessite un visa et une périodicité sur sa fréquence de réalisation. le nom de l'opérateur lors du contrôle est bien indiqué. Absence de contrôle interne concernant les procédures de déchargement.</i>	
D0202	<i>Exploitation des résultats de ce contrôle interne</i>	B - Non conformité mineure
	<i>Les rappels de bonnes pratiques sont effectués suite au contrôle mensuel protection animal, il convient d'augmenter la fréquence du contrôle lors de constats d'anomalie (mauvais positionnement de pince provoquant des vocalises sur RECEP EN 06 en date du 06/04/2016, anomalie déjà constatée dans le cahier de liaison P19 de l'année 2015)</i>	
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	B - Non conformité mineure
	<i>Absence de précisions sur les gabarits acceptés par l'abattoir, le fonctionnement de l'abattoir ayant été modifié depuis le dernier dossier d'agrément (augmentation du nombre de jours travaillés et des gabarits acceptés)</i>	
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	B - Non conformité mineure
	<p><i>Globalement conforme après étude documentaire, quelques imprécisions dans les MON et et insuffisances dans le contrôle interne de certains MON.</i></p> <p><i>RECEP/PC/01 réception des animaux: Les horaires indiqués ne correspondent pas aux horaires réels d'activité observés, les horaires de réception de nuit ne sont pas indiqués. Le titre du document d'enregistrement du contrôle visuel quotidien de l'étourdissement est erroné (HACCP/EN/01 au lieu de HACCP/EN/02)</i></p> <p><i>RECEP/IT/08 euthanasie: Pas d'indication de douchage préalable avant pose de la pince, pas d'indication des méthodes de contention avant la pose de la pince. Pas d'indication de contrôle de l'efficacité de l'euthanasie. (Indications présentes sur RECEP/IT/05 mais ce MON ne concerne pas les animaux euthanasiés)</i></p> <p><i>RECEP/IT/07 abattage des MAP: Horaires différents du document RECEP/PC/01. Le transfert de responsabilité de l'euthanasie au chauffeur nécessite une vérification du certificat de compétence de tous les chauffeurs pratiquant le déchargement de nuit.</i></p> <p><i>RECEP/IT/04 anesthésie: Préciser après "doucher l'animal si nécessaire" le ou les cas où cela est nécessaire.</i></p> <p><i>RECEP/IT/06 déchargement et manipulation: Absence de précision sur le tri des animaux de gabarits différents.</i></p> <p><i>RECEP/IT/11 manipulation des animaux: Absence de précision sur l'utilisation de la rame / panneau / movet. Pas de précision sur le type d'appareils électriques utilisés (piles).</i></p> <p><i>RECEP/IT/05 saignée</i></p> <p><i>RECEP/IT/03 contrôle secteur vif 6 volets: Ne précise pas le contrôle selon le gabarit (petits gabarits)</i></p>	
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	B - Non conformité mineure
	<i>Absence de procédure pour les animaux hors gabarits, notamment les petits gabarits. Absence de contrôle interne concernant les procédures de déchargement.</i>	
G02	MON relatif aux manipulations	B - Non conformité mineure
	<i>Absence de consignes d'utilisations des outils de manipulation type rame. Absence de MON pour les animaux coincés, notamment dans le couloir d'amenée.</i>	
G03	MON relatif à l'immobilisation	B - Non conformité mineure
	<i>Pas de MON spécifique relatif à l'immobilisation, inclus dans le RECEP/IT 04 Anesthésie, l'utilisation du réducteur n'est pas assez détaillée. Comme il s'agit d'un nouveau dispositif, les opérateurs manquent de recul sur la bonne longueur en fonction du gabarit de l'animal.</i>	
G05	MON relatif à la mise à mort	B - Non conformité mineure
	<i>MON présent et à jour, la fréquence de contrôle est suffisante (HACCP EN 02) mais les paramètres contrôlés sont</i>	

insuffisants, il convient de chiffrer au minimum le nombre d'animaux observés, le nombre de reprise d'étourdissements et les reprises d'étourdissements après la saignée.

Signature

Inspecteur(s)

Le 02/05/2016